

"La meilleure forteresse des tyrans est l'inertie du peuple" (Machiavel)

La GRIFFE

Hebdomadaire Satirique Nigérien Site : lagriffe-niger.com - N°591 du 13 Octobre 2014 - Prix 300FCFA

Polémique sur la convocation de la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale

La Cour Constitutionnelle débout les députés de l'opposition



A travers un avis qu'elle a rendu le 9 octobre dernier, la Cour Constitutionnelle a tranché au sujet de la polémique sur la convocation de la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2014. A travers son avis, l'institution dirigée par Mme Abdoulaye Kadidiatou Ly débouté les députés de l'opposition parlementaire qui accusaient leurs collègues de la majorité d'avoir violé la Constitution, en ouvrant la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale, le 1er octobre 2014 sur convocation du premier vice-président de l'institution, alors même que le Président de l'Assemblée a convoqué la même session pour le 7 octobre.

Assassinat de soldats nigériens de la MINUSMA au Mali

Le Niger encore victime du terrorisme

Le Gouverneur de la région de Dosso limogé

P. 7

Un maire du parti CDS-RAHAMA rejoint le
PNDS-TARAYYA dans la région de Zinder

P. 3

Accusations tous azimuts sur l'assassinat du Président Baré

Une occasion en or que le
RDP-JAMA'A doit saisir !

P. 6

Mission de supervision des activités du projet PANA-CANADA

Les bénéficiaires des interventions du projet PANA expriment leur satisfaction

P. 2

Emigration des bras valides et impacts sur le développement local

L'émigration massive des bras
valides de la région de Tahoua,
un frein au développement local

P.P. 4-5

Eliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2015

Le parcours s'annonce
difficile pour le Niger

P. 7

Mission de supervision des activités du projet PANA-CANADA

Les bénéficiaires des interventions du projet PANA expriment leur satisfaction

Du 22 au 26 septembre 2014 une mission de supervision des activités du projet PANA-Résilience du secteur agricole au changement climatique a séjourné au Niger. Composée de Mme Mame Diop, Conseillère en adaptation aux changements climatiques, PNUD/FEM/ Afrique, basée à Addis Abéba (Ethiopie) et de Mme Jennifer Baumwoll, Coordinatrice du projet PUND/CANADA pour la facilité de l'adaptation au changement climatique au niveau global, basée à New York (Etats-Unis d'Amérique), cette mission s'est rendue dans deux des huit communes d'intervention du projet au Niger. Il s'agit du 1er Arrondissement communal de Niamey et de la commune urbaine de Loga, dans la région de Dosso.

Le lundi 22 septembre 2014, les membres de la mission ont rendu des visites de courtoisie au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en tant qu'agence d'exécution du projet, et au Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) qui assure la tutelle du projet. Accompagnées des membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et du chargé des Programmes Environnement et Energie du PNUD, Monsieur Lawali Elhadj Mahamane, les deux membres de la mission de supervision des activités du PANA-Résilience se sont rendues, le mardi 23 septembre 2014, au village de Soudouré situé dans le 1er Arrondissement communal de Niamey, où elles ont d'abord visité des champs de multiplication du mil, du niébé et du sorgho, avant de rencontrer les femmes pratiquant le maraîchage. Les paysans multiplicateurs des semences améliorées du mil, du niébé et du sorgho ont tous exprimé leur satisfaction aux membres de la mission. En effet, ils ont expliqué que grâce à l'utilisation des semences améliorées à laquelle le projet PANA-Résilience les a initiés, ils ne subissent plus les caprices des saisons pluvieuses et arrivent à récolter deux, voire trois plus que ce qu'ils ont l'habitude de récolter avec les semences traditionnelles. A ti-

de la mission : «Au départ nous étions considérés comme des cobayes, car personne ne voulait s'engager sur des produits qu'il ne connaît pas. Nous-mêmes étions sceptiques sur le test de ces variétés résistantes à la sécheresse. Nous étions d'ailleurs un petit nombre à avoir accepté de tester cette initiative du projet PANA. Mais je vous assure que depuis qu'on a commencé, on a vu ses avantages qui sont sans commune mesure avec ceux des semences traditionnelles, surtout dans un pays comme le Niger où les pluies sont très mal réparties dans le temps et l'espace. Dieu merci nous tirons des grands bénéfices de l'utilisation des semences améliorées. Aujourd'hui, même les paysans qui étaient réticents au départ sont en train d'utiliser ces semences». Jadis obligé d'exercer d'autres travaux pour faire face aux conséquences des mauvaises saisons agricoles, aujourd'hui il affirme sans ambages qu'avec l'utilisation des semences améliorées il récolte suffisamment pour subvenir aux besoins de sa famille. L'utilisation des semences améliorées fait partie des stratégies identifiées par le projet PANA-Résilience pour aider les populations de ses zones d'intervention à s'adapter au phénomène des changements climatiques. Avec les femmes exploitantes des sites maraîchers de



Les membres de la mission, le représentant du PNUD et les membres de l'UGP-PANA avec le Maire du 1er Arrondissement communal de Niamey

tiquée essentiellement par les femmes, cette activité est soutenue par le projet à travers l'aménagement et la mise en valeur des sites mis à la disposition des femmes par les autorités coutumières et communales à travers des actes dûment signés par les différentes parties prenantes.

Au niveau de la commune urbaine de Loga, la mission de supervision des activités du PANA-Résilience s'est d'abord

je ne parvenais même pas à récolter de quoi nourrir ma famille. J'étais donc obligé d'aller travailler chez d'autres personnes en tant que main d'œuvre. Mais aujourd'hui, grâce à Dieu et au projet PANA, j'ai de quoi prendre en charge ma famille sans avoir à travailler pour quelqu'un. Après Badoko, la mission s'est rendue au village de Dambazi où elle a rencontré les femmes exploitantes d'un site maraîcher, grâce à l'appui du projet



Un champs de sorgho IRAT-204 à Soudouré (1er Arrondissement communal de Niamey)

entretenue avec le Maire de la commune avant de rendre une visite de courtoisie au Préfet. Le Maire et le Préfet de Loga ont tous exprimé la satisfaction des populations de leurs entités administratives par rapport aux interventions du projet PANA-Résilience. La mission s'est ensuite rendue sur le site de multiplication de semences améliorées au niveau du village de Badoko et des sites maraîchers exploités par les femmes exploitantes du village de Dambazi. Au niveau du site de multiplication des semences améliorées du village de Badoko, la mission de supervision a trouvé un des exploitants du site de niébé accompagné des membres de sa famille en pleine récolte, alors même que dans les autres champs n'utilisant pas les semences améliorées, le niébé n'est qu'au stade de la floraison. Ce multiplicateur du niébé, Monsieur Djibo Sounna a livré son témoignage en disant ceci : «Vous constatez vous-mêmes la différence. Moi je suis déjà au stade de la récolte, alors que mes voisins qui n'utilisent pas les semences améliorées attendent encore. Une des plus grandes différences entre eux et moi c'est surtout le rendement, je vais récolter à coup sûr trois fois plus que beaucoup parmi eux sur une même superficie. Au début, a-t-il poursuivi, quand j'utilisais les semences traditionnelles et du fait de la rareté des pluies,

PANA. Ces femmes ont aussi exprimé leur satisfaction du fait des bénéfices qu'elles tirent de leur activité. Elles ont indiqué que leur problème essentiel est celui de l'eau car le seul puits exploité se trouve en dehors du site. Sur place la mission a pris l'engagement de donner suite à cette requête qui allégera les tâches de ces femmes du village de Dambazi en même temps que la production se verra augmenter. Le même problème d'eau a été soulevé par rapport au site maraîcher de Sargagui. De retour à Niamey, les membres de la mission de supervision ont eu une réunion de restitution des différentes visites avec l'équipe de gestion du projet PANA-Résilience. Dans l'ensemble, Mme Mame Diop et Mme Jennifer Baumwoll ont exprimé leur satisfaction par rapport à ce qu'elles ont vu sur le terrain. Elles ont salué et félicité l'Unité de gestion du projet PANA-Résilience pour ses bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger. Elles ont encouragé les membres de cette équipe à accélérer la mise en œuvre des autres activités prévues pour le compte du 4ème trimestre de l'année 2014, notamment la construction des mini-adductions d'eau potable (AEP), la poursuite des activités de maraîchage et bien d'autres activités génératrices de revenus (AGR).

L'Expert en communication du projet PANA



La mission visitant un champs de multiplication de semences à Soudouré

tre d'exemple, sur un hectare emblavé en mil HKP, le rendement varie de 800 à 1200 kilogrammes contre 200 à 300 kg avec les variétés traditionnelles. Et chaque kilogramme de semences issues de cette récolte est racheté par le projet PANA à la somme de 500 FCFA qui est la moitié du prix d'achat de la semence de base (G4). Or, il a été estimé que pour un investissement de 80.000 FCFA à l'hectare, le paysan arrive à gagner environ 400 000 FCFA. M. Abdou Diori, un des paysans multiplicateurs des semences à Soudouré s'est d'ailleurs exprimé en ces termes face aux membres

Soudouré, les membres de la mission de supervision des activités du projet PANA-Résilience ont discuté sur les impacts des activités de maraîchage initiées par le projet pour aider ces femmes à faire face aux effets néfastes des changements climatiques. A travers leurs porte-paroles, les maraîchères de Soudouré n'ont pas aussi caché leur satisfaction par rapport aux nombreux profits tirés de leurs activités. Tout comme l'utilisation des semences améliorées, le maraîchage est une autre stratégie du projet PANA dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. Pra-

Polémique sur la convocation de la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale

La Cour Constitutionnelle débouté les députés de l'opposition

A travers un avis qu'elle a rendu le 9 octobre dernier, la Cour Constitutionnelle a tranché au sujet de la polémique sur la convocation de la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2014. A travers son avis, la plus haute juridiction a débouté les députés de l'opposition parlementaire qui accusaient leurs collègues de la majorité d'avoir violé la Constitution, en ouvrant la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale, le 1er octobre 2014 sur convocation du premier vice-président de l'institution, alors même que le Président de l'Assemblée a convoqué la même session pour le 7 octobre.

L'avis N°25 du 9 octobre 2014 de la Cour Constitutionnelle fait suite à la requête d'un groupe de douze (12) députés de l'opposition qui protestait contre la convocation, pour le 1er octobre 2014, de la 2ème Session ordinaire de l'Assemblée nationale par le 1er Vice-président de cette institution, alors que le Président du parlement a convoqué la même Session pour le 7 octobre. Dans leur requête, les douze (12) députés de l'opposition ont estimé qu'en application de l'article 91 de la Constitution, c'est au Président de l'Assemblée nationale de convoquer la Session et non un de ses Vice-présidents. Ils ont donc demandé à la Cour Constitutionnelle de dire «par un avis précis si oui ou non le premier vice-président de l'Assemblée nationale peut-il convoquer à sa guise la

session à une date autre que celle précisée par le président en titre et en exercice sans violer la Constitution. Tout en déclarant la requête des douze (12) députés de l'opposition recevable, la Cour Constitutionnelle a estimé que «les Vice-présidents, dans l'ordre de préséance, exercent les pouvoirs et prérogatives du Président de l'Assemblée nationale lorsque celui-ci est absent ou empêché» et qu' «en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le premier Vice-président peut convoquer l'Assemblée nationale en session ordinaire sans violer la Constitution». Il ressort donc de cet avis que le premier Vice-président de l'Assemblée nationale n'a pas violé la Constitution, en convoquant la session du 1er octobre dernier. On rappelle que les

députés de l'opposition avaient boycotté la cérémonie du 1er octobre et ne sont retournés à l'Assemblée nationale que le 7 octobre, date à laquelle le Président du parlement a convoqué la session.

En convoquant la session pour le 1er octobre, le premier vice-président de l'Assemblée nationale et ses autres collègues de la majorité parlementaire ont évoqué le fait que depuis son départ du pays, le 26 août dernier, le Président de l'Assemblée nationale Hama Amadou n'est toujours pas revenu et aurait coupé tout contact avec le bureau du parlement. Quant aux députés de l'opposition, même en étant hors du pays, Hama Amadou continue à être Président de l'Assemblée nationale, du moment où son poste n'a toujours pas été

déclaré vacant et que de ce fait c'est lui qui est habilité à convoquer la session du parlement. Maintenant que la Cour Constitutionnelle. Avec cet avis de la Cour Constitutionnelle, les rapports entre les deux blocs présents à l'Assemblée nationale risquent certainement de se dégrader davantage. La prochaine polémique entre les deux parties va certainement tourner autour de la vacance même de la présidence de l'Assemblée nationale. Selon certains analystes, il n'est pas exclu que les députés de l'opposition fassent recours à des actions comme la suspension de leur participation aux travaux de l'Assemblée nationale en fonction de l'évolution de la situation.

Habibou Abdou

Assassinat de soldats nigériens de la MINUSMA au Mali

Le Niger encore victime du terrorisme

Le vendredi 3 octobre dernier, des éléments des Forces de défense et de sécurité nigériens de la Mission internationale des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) ont été attaqués par des terroristes entre Ansongo et Ménaka, dans le Nord du Mali. Neuf (9) des éléments nigériens ont perdu la vie dans cette attaque, rallongeant ainsi la liste noire des victimes nigériennes du terrorisme.

Les neuf (9) éléments des Forces de défense et de sécurité nigériens tués au Mali sont des militaires, gendarmes et gardes nationaux. Il s'agit du Sergent chef Edwi Wayfan ; des Maréchaux de logis Oumarou Djibo et Moutari Koula ; des Caporaux Salamou Harouna et Sanoussi Mamane Issa ; des 1ères classes Issa Yagi Yacouba et Issoufou Seydou ; du Garde national Hamed Mouhamed et du soldat de 2ème classe Jacob Soumaïla Chérif. Tous participaient aux opérations de maintien de la paix au Mali, aux côtés des forces d'autres pays participant à la Mission internationale des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA). Selon les informations fournies par la MINUSMA, les soldats nigériens sont tombés dans une embuscade tendue par des terroristes, alors qu'ils se rendaient pour un ravitaillement à Gao, la principale ville du Nord du Mali. A travers un de ses membres, le nommé Sultan Ould Bady, le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

(MUJAO) a revendiqué la sanglante attaque et a menacé d'autres attaques contre les forces de la MINUSMA. Rapatriés au pays le mercredi 8 octobre, les corps de neuf soldats nigériens ont eu droit à des funérailles nationales. Le Président de la République Issoufou Mahamadou, le Premier ministre Brigi Rafini, les responsables des institutions, les membres du Gouvernement et les responsables des différents corps ont tous assisté à l'arrivée des corps de ces neuf soldats au Groupe aérien national (GAN) de Niamey. Une importante délégation de la MINUSMA et le ministre malien de la défense était aussi de la partie. Bien avant l'arrivée des corps, un deuil national de trois jours a été observé à la mémoire des neuf soldats. Ces derniers ont aussi été décorés et gradés à titre posthume. La mort de ces soldats rappelle trois autres tristes attaques terroristes dont le Niger a été victime sur son propre sol. Il s'agit de la double attaque menée, le 23 Mai 2013 contre l'usine

d'exploitation de l'uranium d'Arlit et la base militaire d'Agadez, ainsi que l'attaque de la prison civile de Niamey, menée le 1er juin 2013. Revendiquée par le même MUJAO, l'attaque de la base militaire d'Agadez a fait au moins dix-neuf (19) morts, dont dix-huit (18) militaire et un (1) civil. Celle d'Arlit a fait une quinzaine de blessés. Revendiquée par la

secte islamiste Boko Haram du Nigeria, l'attaque de la prison civile de Niamey, elle, a coûté la vie à deux gardes nationaux. C'est la deuxième fois que des soldats nigériens meurent en si grand nombre dans une opération de maintien de la paix de l'ONU, après les sept soldats tués en 2012 en Côte d'Ivoire.

Maïdawa Tchiwaké

Un maire du parti CDS-RAHAMA rejoint le PNDS-TARAYYA dans la région de Zinder

La semaine dernière, le maire de la commune rurale de Gouna (département de Mirriah, région de Zinder) a démissionné de la Convention démocratique et sociale (CDS-RAHAMA) pour adhérer au Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-TARAYYA). Au cours d'un meeting qu'il a organisé pour la circonstance, l'intéressé a dit avoir pris cette décision en raison de la réussite du programme de la Renaissance du Président de la République Issoufou Mahamadou, porté au pouvoir par le PNDS-TARAYYA. En prenant soin de démissionner d'abord de son parti avant d'adhérer au PNDS-TARAYYA, ce maire de la commune rurale de Gouna a véritablement

assumé son choix politique. En effet, on comprend que son cœur a vraiment basculé du côté du principal parti au pouvoir et qu'il n'a pas hésité à aller de ce côté-là. Sa démarche est tout à fait différente de certains qui, tout en gardant un pied dans leurs partis d'origine, clament à tout vent qu'ils soutiennent le programme de la Renaissance du Président de la République Issoufou Mahamadou. Le maire de Gouna a tellement fait preuve de courage politique qu'en démissionnant du CDS-RAHAMA, il sait qu'il va non seulement perdre son poste de conseiller au titre de ce parti, mais aussi son poste de maire.

Habibou Abdou

Emigration des bras valides et impacts sur le développement local

L'émigration massive des bras valides de la région de Tahoua, un frein au développement local

L'émigration des jeunes de Tahoua vide la région de ressources importantes pour son développement. Le phénomène qui est entretenu, souvent, pour des raisons d'ordre culturel, prend de plus en plus d'ampleur et devient hors contrôle. Du fait de ce phénomène de l'émigration, le fort potentiel agricole de cette zone, qui peut même contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays, est aujourd'hui très peu exploité.

La migration est un phénomène universel, lié à l'histoire de l'humanité, qui a cours depuis la nuit des temps. Des premiers êtres humains à ceux peuplant le globe terrestre de nos jours, le besoin de se mouvoir pour échanger a toujours été la chose la mieux partagée. Et l'histoire est loin de s'arrêter en si bon chemin. Cependant cette migration ne s'est pas toujours faite sans conséquences, surtout ces derniers temps où le flot des migrants a considérablement augmenté. Si au début de l'humanité, la migration a permis de peupler des continents entiers, elle a eu pour conséquence des chocs de civilisations, source de terribles conflits jusqu'à un passé relativement récent. Parler aujourd'hui des conséquences de la migration, ce serait sans conteste les aborder sous l'angle économique ou social. Ainsi les migrations, surtout massives, ne sont pas sans impacts sur le développement des zones de départ et d'arrivée des migrants. Ceci est d'autant plus vrai que les mouvements migratoires concernent le plus souvent des bras valides, c'est-à-dire les hommes et femmes à la fleur de l'âge, aptes à travailler. S'agissant du cas spécifique du Niger, perçu à tort ou à raison, comme un pays de transit de migrants – en partance pour l'Occident – il faut noter qu'il y a plus d'émigration que d'immigration. Certaines zones de ce vaste ensemble sahélien sont plus touchées que d'autres par le phénomène migratoire, communément appelé exode rural. De manière générale, tous les Nigériens sont presque unanimes à admettre qu'une des zones du Niger les plus touchées par le phénomène de l'émigration des jeunes est la région de Tahoua.

La région de Tahoua regorge d'énormes potentialités

Situé au centre-Nord du Niger, la région de Tahoua s'étend sur une superficie de 113.371 km², avec une population de 2.827.959 habitants. Cette région est située dans le massif de l'Ader et présente trois grandes caractéristiques qui se retrouvent un peu partout sur l'ensemble du territoire nigérien. D'une part, l'insuffisance récurrente des pluies ainsi que la pression foncière créent un contexte de disette structurelle. L'agriculture est fondée sur l'association mil, sorgho/élevage, qui représente presque 50% des exploitations de la zone. Les cultures de contre-saison, principalement celles de l'oignon, se développent dans les vallées, mais ces cultures restent encore minoritaires (12,4% des exploitations). Ainsi, les

cultures sont essentiellement destinées à la consommation familiale, l'alimentation de base étant le mil et le sorgho. D'autre part, comme celle des autres régions du Niger, la population de Tahoua est très jeune et en forte croissance. Selon une enquête de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et du Département de Géographie, tous deux de l'Université Abdou Moumouni de Niamey et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), intitulée «*Le Niger, espace d'émigration et de transit vers le sud et le nord du Sahara : Rôle et comportements des acteurs, recompositions spatiales et transformations socio-économiques*», 48% de la population de cette zone a moins de 15 ans. Enfin, les migrations saisonnières y sont très anciennes, et elles ont augmenté avec les sécheresses ces trente dernières années. Ce contexte local influence très largement les pratiques migratoires contemporaines, dont les particularités sont leur caractère massif, masculin et circulaire. L'analyse des biographies migratoires montre, selon la même étude, qu'à 30 ans quasiment tous les hommes ont migré au moins une fois, et qu'une fois cette première migration enclenchée, les aller-retour se succèdent tout au long de la vie active. Ces mouvements débutent dès l'adolescence, le plus souvent autour du quinzième anniversaire. Zone d'émigration séculaire, cette région de Tahoua subit de plein fouet, les impacts de l'émigration en nombre important des jeunes, fer de lance du développement. Ces mouvements migratoires se font au détriment de toutes les activités économiques possibles dans cette zone à fort potentiel agricole. En effet, selon la Direction régionale de l'agriculture, la superficie des terres cultivables est de l'ordre de trois millions soixante douze deux cent soixante cinq (3.072.265) hectares dont seulement un million neuf cent quatre vingt huit mille trois cent cinquante quatre hectares (1.988.354 ha) sont exploités. Malgré ce très faible taux d'exploitation c'est une production nette en céréales sèches de sept cent quarante cinq mille neuf cent quatre vingt cinq (745.985) tonnes qui a été enregistrée au cours de la campagne agricole 2013-2014. Le potentiel global des ressources en eau renouvelable chaque année est estimé à 1,2 milliards de m³ dont 2% seulement sont exploités. Les ressources en eau de surface de la région sont caractérisées par un réseau hydrographique très développé et actif en saison des pluies écoulant annuellement environ



Photo : DR

Un véhicule transportant des candidats à l'émigration

quatre cent millions de mètre cube (400 millions de m³) composé de cent cinquante (150) mares dont trente-deux (32) permanentes et plusieurs barrages. Les terres irrigables sont estimées à environ soixante dix mille hectares (70.000 ha). En outre il a été identifié quelques quatre cent cinquante sept (457) sites maraîchers répartis dans quarante-quatre (44) communes de la région, totalisant des superficies exploitables de l'ordre de cent quarante mille cent six hectares (140.106 ha). C'est donc une région aussi riche en termes de potentiel agricole qui se vide de ses bras valides au profit d'un exode vers les centres urbains et autres pays étrangers (voisins et lointains). Il existe une certaine hiérarchie dans les choix de la destination des Aderawa (originaires de l'Ader).

Première destination, les pays de la côte

C'était d'abord les villes au sud de Niamey dont le développement particulièrement évolutif au cours de ces dernières années a pu facilement attirer les migrants, en quête de travail et du mieux-être. Les Aderawa sont nombreux, ceux qui quittent leurs villages pour l'exode. Dans presque tous les quartiers de la ville de Niamey, où ils transitent le plus souvent, avant de franchir les frontières pour les villes côtières. A Niamey, ils exercent des métiers divers comme des bouchers revendant sur le marché des tripes, au *mai shayi* en passant par *mai faskare* pour ne citer que ceux-là. Cette émigration contribue ainsi à vider la région de ressources pour son développement de l'avis des autorités locales comme M. Salifou Maliki, maire de la commune rurale de Kalfou, une des six communes situées dans le département de Tahoua. Pour celui-ci «*il est vrai que les jeunes en exode assistent leurs familles par des transferts de fonds, mais la perte en terme de déficit de production influe négativement sur la*

balance de l'autosuffisance alimentaire du pays». Mieux, le Coordonateur d'une organisation non gouvernementale locale intervenant dans le soutien aux producteurs maraîchers du département d'Illéla, M. Ali Boubacar confirme cette influence en mettant en exergue la moyenne d'âge relativement élevée des producteurs sur les sites d'intervention de son organisation. Ce qui, selon lui, réduit l'impact de leurs interventions en formation/conseil, car «*ce sont essentiellement des personnes âgées, qui n'ont plus la même ardeur ni la vigueur nécessaire pour s'adonner efficacement à ces genres de travaux*». Le phénomène de l'émigration de bras valides dans cette zone plonge ses racines dans une longue histoire du peuple Aderawa comme l'explique Barou Jacques. L'émigration dans un village du Niger. In: *Cahiers d'études africaines*. Vol. 16 N°63-64 paru en 1976. «*Cette émigration historiquement fondée ne semble s'essoufflée, car le flambeau passe de génération en génération*», ainsi s'exprimait un notable du village de Kalfou situé à une trentaine de kilomètres de la ville de Tahoua. «*Quand nous étions jeunes, c'était nous qui partions, il est normal aujourd'hui que nos fils partent*», poursuit-il. Jadis soutenue pour des raisons initiatiques, puis économiques, l'émigration semble ne plus l'être de nos jours. En effet, «*dans le temps, les jeunes quittaient les villages pour aller à la recherche de fonds qui servaient à combler le déficit de production céréalière*», explique un instituteur à la retraite ayant servi environ deux décennies dans les campagnes de l'Ader. Il a rappelé au passage, l'épopée de Zabaya, cette célèbre cantatrice de l'Ader qui par la magie de sa voix mélodieuse réussissait à mettre sur la route les jeunes gens de son temps. «*Cette magicienne faisait une tournée dans les villages, souvent sur demande des sages, pour inciter les jeunes à partir*

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

quand les récoltes n'étaient pas satisfaisantes», poursuivait l'instituteur. Ce dernier a ensuite émis des regrets : «*mais la donne a changé quand de retour les premiers émigrants par des récits époustouflants et la réussite économique qu'ils affichaient ont donné à leurs frères une image paradisiaque des pays qu'ils ont visités*». Ce qui a ainsi donné naissance à un exode non pas de nécessité, mais de *tourisme*, car motivé par l'envie de découvrir ce monde merveilleux dépeint par les émigrés de retour dans leurs villages.

L'émigration a fini par provoquer une évolution des mœurs à Tahoua

L'évolution des mobiles de l'émigration a conduit à l'évolution des mœurs de cette société qui ira désormais vers le rejet du jeune demeuré sur place. Ce qui du reste a donné naissance au phénomène de «*Dan kolba*», autrement dit, celui dont la tête est dans une bouteille, donc qui vit renfermé sur lui-même. Ce sobriquet était devenu le qualificatif commun de tous ceux d'entre les jeunes gens qui n'ont pas effectué le voyage vers ces pays aux milles merveilles, décrits par les jeunes de retour de leurs exodes. «*Ces pays deviennent de fait, la risée de tous, et les jeunes filles clamaient haut, dans leurs chants, ne jamais vouloir épouser un d'entre les jeunes garçons qui reste à la maison, c'est-à-dire Dan-Kolba. Et, c'est pour*

Il faut partir dès qu'on atteint l'âge de l'adolescence, sans se soucier peu ou prou des possibilités de réussite existant dans le terroir. Tous les jeunes sont donc appelés à partir, qui pour chercher un mieux-être qu'ils ne trouvent pas chez eux, qui pour éviter d'être la risée de sa communauté. Les habitudes ayant la vie dure, les clichés de «*Dan-kolba*», loin de s'éclipser, se sont vus assombrir par d'autres tout aussi humiliants pour les personnes qui en sont victimes. A celui du vaurien, est venu se greffer le filou ou coureur de jupons sur qui on rejette systématiquement les vols et viols dans son environnement immédiat. Dans de telles conditions il va de soi que le départ soit perçu comme l'unique alternative. Ce qui ne manque pas d'accroître le nombre de candidats à l'émigration. Le nombre de plus en plus important, de ces jeunes quittant leur lieu de naissance, entraîne une autre conséquence qui, de l'avis de certains parents, est plus inquiétante. Cette conséquence est l'impossibilité de contrôler désormais ce flux migratoire. Surtout que l'on sait que le Niger, avec ses frontières poreuses, est très souple en matière d'entrée ou de sortie et de circulation des migrations sur son territoire. En plus du protocole de la CEDEAO, le Niger a signé des protocoles de libre circulation avec d'autres pays voisins. Peut-être que l'immensité du territoire et l'impossibilité de contrô-

l'émigration de Tahoua est une zone de forte émigration», surtout des bras valides. Mieux, les chiffres de l'émigration au niveau national bien que tout aussi imprécis vont dans le même sens. Les données sur le Niger concernent surtout les stocks, c'est-à-dire l'effectif des nigériens résidents dans les pays étrangers. Ces données sont fournies surtout à partir des recensements des pays d'accueil. Le stock d'émigrants nigériens est passé de 16.020 en 1960 (INSEE), soit 0,6% de la population du pays à 496.773 en 2007 (DRC, 2008), soit 3,5% de la population. En moins de 50 ans le stock de migrants a été multiplié par 30. Ces émigrés sont concentrés majoritairement dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) (89,5%) principalement au Burkina Faso (27,8%), en Côte d'Ivoire (26,2%), au Nigéria (11,9%), en Guinée Conakry (10,8%), au Ghana (5,2%) et au Togo (3,4%) (CFR Maga 2009 et INS 2001). Si naguère cet exode était saisonnier, il a presque perdu cette caractéristique aujourd'hui. En effet, de plus en plus, les jeunes au contact des réalités de leurs terres d'accueil, s'y habituent de manière durable remettant aux calendes grecques le retour au pays qui devient hypothétique. Plusieurs familles ont vu leurs fils partir pour ne plus revenir ou pour revenir le temps d'une courte visite. «*Quand ils viennent ce n'est jamais pour plus d'une semaine, donc le travail de la terre n'en parlons même pas*», déplore M. Ada Assoumane, un père de famille dont les sept (7) fils majeurs se trouvent être pris au piège de cette vie citadine qu'ils jugent plus facile, selon ses propres termes. Cependant, les émigrés de l'Ader gardent un lien fort avec le village, d'où ils sont constamment sollicités pour tel ou tel besoin, comme c'est le cas dans plusieurs autres zones d'émigration du Niger. La vie villageoise se déroule donc autour d'un axe de plus en plus linéaire et étendu qui regroupe à la fois le lieu d'émigration, le lieu d'immigration et les relations qui ne cessent de les unir.

La technique de tour pour éviter le retour incertain au bercail
Cet état de fait confine donc les familles dans une situation où elles ne peuvent qu'attendre et continuer à nourrir l'espoir qu'un de ces jours leurs enfants reviendront durablement au bercail. Lequel espoir s'amoindrit au fil des jours et des hivers comptés. Du coup, le jour du retour de l'émigré, comme l'horizon, s'éloigne à mesure que les années passent. Ce douloureux constat s'explique par le dysfonctionnement des mécanismes de régulation de cette émigration des jeunes qui auparavant ont fait leurs preuves. Ainsi, la technique de tour permettait au sein d'une famille aux jeunes émigrés de se relayer à tour de rôle pour travailler la terre évitant du coup l'abandon de celle-ci. Aussi, pour d'autres familles, l'enfant émigré se doit de revenir au

village, à chaque saison de pluie pour éviter le chantage des parents qui au besoin menacent de maudire l'enfant récalcitrant. Ces différentes techniques constituaient des garde-fous qui permettaient une régulation du flux migratoire des bras valides. Cependant, à l'heure actuelle, il convient de tempérer cette quasi certitude comme le dit si bien M. Salifou Maliki, «*ce mécanisme est devenu désuet parce qu'aujourd'hui, la jeunesse aime la facilité*». Et cette nouvelle donne de révolter un conseiller municipal de la commune rurale de Badaguichiri située dans le département d'Illéla, qui pense que le retour vers la terre serait économiquement plus avantageux pour la région et le pays dans son ensemble. Pour le conseiller Abdoukarim Mahamane, «*il y a lieu de mener une campagne de retour des migrants déjà partis et de permettre à ceux qui sont sur place de se remettre au travail, car comme on le dit la terre ne ment pas*». Il poursuit en indiquant que l'exploitation efficiente des superficies de culture de cette région permettra de réduire considérablement le déficit entre les besoins alimentaires nationaux et la production. C'est pourquoi il en appelle à la raison, ses frères pour qu'ils reviennent embrasser la terre à l'image des «*centaines des retournés de la Libye qui ont su s'adapter et travailler la terre, surtout que les choses deviennent faciles de façon progressive avec le début de mécanisation de ce travail*». Là il fait allusion aux réalisations faites dans le cadre de l'initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens), une politique du Président de la République visant à atteindre l'autosuffisance alimentaire au Niger.

Mahamadou Mourtala Issa,
envoyé spécial

(Avec l'appui de l'Institut Panos/Projet Vers un réseau africain des reporters des frontières)



Photo : La Griffes

Un ancien émigré dans son champ de sorgho à Moujia

cette raison que nombre d'entre nous y sont partis, moi y compris», rapporte M. Almou Illa, un sexagénaire ancien émigrant, aujourd'hui chef de gare de Moujia, un village du département d'Illéla situé sur la route principale qui mène à Tahoua. «*Un jeune garçon courageux ne vas tout de même pas rester toute sa vie ici, au village*», s'est exclamée une jeune femme du même village de Moujia, comme pour dire que partir en exode pour un jeune de l'Ader est la chose la plus normale. Le temps aidant, l'exode est entré dans les mœurs des Aderawa et de nos jours nul besoin de campagne agricole déficitaire ou du chant envoûtant de Zabaya pour que les bras valides vident les villes et campagnes de l'Ader.

Réussir à trouver un mieux-être ou périr en s'éternisant

ler des frontières trop poreuses ne lui laissent pas le choix de tendre vers la coopération pour renforcer le système du contrôle des flux migratoires. Même s'il est difficile, voire impossible d'avoir des chiffres sur l'ampleur de ces mouvements migratoires il est loisible de constater, de l'avis des communautés, que le phénomène migratoire va en s'accroissant, ces dix dernières années. Pour preuve, le nombre d'émigrés originaires de Tahoua qui sont en exode dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon, le Nigeria, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Ghana et autres contrées lointaines, se compte en de centaines de milliers de personnes. Cette assertion semble être corroborée par le bureau national de l'Organisation internationale des migrations (OIM) qui estime que «*la ré-*

LA GRIFFE

Hebdomadaire Satirique
Nigérien NIF: 10318
Siège: Quartier Nouveau Marché:
2è virage à droite, 1ère porte à gauche, après le siège du Port autonome de Cotonou, en venant des Sapeurs Pompiers.
Tél. : 96. 98.05.40 / 94.94.35.43
B.P : 195 Niamey-Niger
Email:lagriffeniger@yahoo.fr
Site : www.nigerdiaspora.net
Directeur de Publication
Moussa Douka
Cel. : 96.98.05.40 / 90.48.91.13
E-mail :moussa.douka@yahoo.fr

Rédaction
Habibou Abdou
Mourtala Mahamadou Issa
Salifou Hachimou
Abdoulaye Soumana
Moussa Douka
Service Commercial
Salifou Hachimou
Cel. : 90.75.99.57 / 98.93.50.48
Composition&Conception
La Griffes
Tirage :
1500 exemplaires sur les presses de la NIN B.P 61 Niamey

Accusations tous azimuts sur l'assassinat du Président Baré

Une occasion en or que le RDP-JAMA'A doit saisir !

Depuis quelques temps on assiste à une vive polémique entre certains acteurs politiques au sujet de l'assassinat, le vendredi 9 avril 1999, du Président de la 4ème République Ibrahim Baré Maïnassara. Constitués essentiellement des anciens opposants à l'ancien Président, ces acteurs politiques s'accusent mutuellement d'être pour quelque chose dans ce que l'ancien Premier ministre Ibrahim Assane Mayaki avait impudiquement appelé «accident malheureux». Qu'attend donc le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP-JAMA'A), parti de l'ancien Président, pour saisir cette occasion et déposer une demande de création d'une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur les tragiques événements du 9 avril 1999 ?

Tout est parti d'un point de presse organisé par des députés de la majorité parlementaire, principalement du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-TARAYYA) du Président de la République Issoufou Mahamadou, au lendemain du départ du Président de l'Assemblée nationale Hama Amadou poursuivi dans l'affaire dite des bébés importés. Lors de ce point de presse, les députés de la majorité avaient accusé M. Hama Amadou d'être en train de préparer un coup d'Etat en vue d'éliminer physiquement le Président de la République Issoufou Mahamadou. Et comme pour sans doute convaincre l'opinion nationale et internationale que l'homme est capable d'une telle action, les députés de la majorité ont fouillé les archives pour trouver que

sous la 4ème République, le même Hama Amadou a été impliqué dans l'affaire dite du «Commando K» dont l'objectif visait l'assassinat du Président de la République de l'époque, en l'occurrence Ibrahim Baré Maïnassara. Visiblement mises à contribution, la télévision nationale et certaines télévisions privées ont même (re) diffusé les témoignages de certaines personnes arrêtées au moment des faits et qui ont toutes avoué qu'elles s'apprêtaient à agir à la demande de M. Hama Amadou. La façon dont les faits ont été rappelés donnait l'impression que c'est dans l'exécution du plan de la même affaire «Commando K» que le Président Ibrahim Baré a finalement été assassiné le 9 avril 1999

par un groupe de militaire dirigé par le commandant de sa garde, le Commandant Daouda Malam Wanké. Lors d'un autre point de presse qu'ils ont animé, des membres de l'opposition ont répliqué aux députés de la majorité. Le porte-parole de cette opposition a, en substance, dit que leurs adversaires politiques sont très mal placés pour parler de l'assassinat du Président Ibrahim Baré Maïnassara. «Ils savent que nous savons...», a répliqué l'ancien ministre Ousseïni Salatou, porte-parole de l'opposition. Selon de nombreux analystes, cette polémique entre des acteurs politiques, qui étaient opposés à l'ancien Président Ibrahim Baré Maïnassara est une belle occasion que le RDP-JAMA'A doit saisir pour déposer une demande de la mise en

place d'une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur les tragiques événements du 9 avril 1999. Pour ces analystes, le RDP-JAMA'A peut, à travers ses députés à l'Assemblée nationale, introduire cette demande et demander au parlement de créer une telle commission. En effet, si Hamid Algabid et ses partisans sont sincères dans leur combat pour la lumière sur l'assassinat du père-fondateur de leur parti, ils n'auront pas une autre occasion meilleure que celle que leur offrent actuellement les anciens opposants à Feu Ibrahim Baré Maïnassara. Surtout aussi que depuis 2010 la fameuse amnistie accordée aux auteurs, co-auteurs et complices des événements du 9 avril 1999 a sauté de la Constitution.

A quoi joue le Maire central de Zinder Bachir Sabo ?

Sur les ondes de la radio Anfani, le Maire central de Zinder a déclaré, le samedi 11 octobre dernier, apporter son soutien total au Président de la République Issoufou Mahamadou et à son programme de la Renaissance. Le Maire Bachir Sabo n'a pas d'ailleurs tari d'éloges vis-à-vis de ce pro-

gramme. Même si elle a été faite en prélude à la visite qu'effectuera le Président de la République, le mercredi 15 octobre à Zinder, cette sortie du Maire Bachir Sabo ne manque pas de susciter des interrogations, surtout au niveau de son parti le CDS-RAHAMA et plus particuliè-

rement le camp de Mahamane Ousmane dont il est jusque-là proche. Les uns et les autres se demandent si le Maire central de Zinder n'est pas en train de prendre ses distances de sa famille politique pour se rapprocher du principal parti au pouvoir. Il y a longtemps que dans les milieux

proches de Mahamane Ousmane certains soupçonnent le Maire Bachir Sabo d'avoir des positions politiques ambiguës. Les soupçons contre ce Maire se sont davantage cristallisés quand une manifestation de l'opposition avait été récemment interdite à Zinder.

H.A

Lutte contre l'insécurité en Afrique

Les Etats membres de la CBLT et le Bénin se concertent à Niamey

Le mardi 7 octobre dernier, Niamey, la capitale de la République du Niger a abrité un sommet des chefs d'Etats et des Gouvernements des Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), élargi à la République du Bénin. Cette rencontre a réuni autour du Président Issoufou Mahamadou du Niger, ses homologues Goodluck Ebele Jonathan de la République fédérale du Nigeria, Idriss Déby Itno du Tchad, Thomas Boni Yayi de la République du Bénin qui a statut d'invité spécial, car ne faisant pas partie de la commission et M. NGO'O Edgard Alain, ministre délégué à la Présidence, chargé de la défense représentant le Président Paul Biya du Cameroun. Au cours de cette rencontre les chefs d'Etats et des Gouvernements se sont penchés sur «l'évaluation de

la situation sécuritaire et la stratégie commune de lutte contre la menace terroriste de Boko Haram dans la région et ont été précédés, la veille, d'une réunion préparatoire des ministres de la défense, des chefs d'Etats-majors et les chefs des services de sécurité et de renseignement des pays membres de la CBLT et du Bénin». Ces derniers ont préparé aux chefs d'Etats les documents stratégiques qui sont à même de leur permettre de prendre les décisions qui s'imposent. A l'ouverture du sommet, le Président en exercice du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CBLT, en l'occurrence le nigérien Issoufou Mahamadou a, dans son discours, rappelé la perte de neuf (9) soldats nigériens de la Mis-

sion des Nations Unies pour la sécurisation du Mali (MINUSMA) au Nord Mali qu'il a qualifié de lâche assassinat avant de dire que «le présent sommet est donc une nouvelle opportunité pour réaffirmer notre engagement pour la lutte contre le crime organisé et contre les forces de la division». Car, selon le Président Issoufou Mahamadou, «le terrorisme n'a pas de frontière». C'est pourquoi, les Etats doivent être «unis, tous pour un et un pour tous, sans renoncer aux droits souverains, à l'intégrité et à l'indépendance de chaque nation», devait ajouter le Secrétaire Exécutif de la CBLT, M. Sanusi Imran Abdulahi. A l'issue des travaux les chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de la CBLT et du Bénin «ont marqué leur détermination à

poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles et de renseignement ainsi que la coordination de la Force Mixte Multinationale de Sécurité dans le Bassin du Lac Tchad», laquelle force doit voir son commandement installé avant la date du 20 novembre 2014, dans une zone sécurisée. Ils ont également réaffirmé leur ferme engagement à unir leurs efforts pour apporter une réponse commune et coordonnée aux défis sécuritaires actuels liés notamment aux menaces que fait peser le groupe terroriste Boko Haram dans la région, depuis 2009. La rencontre de Niamey ouvre ainsi la voie à des actions concertées des Etats de la zone dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

Mahamadou Mourtala Issa

Le Gouverneur de la région de Dosso limogé

Depuis le vendredi 10 octobre dernier, M. Seydou Ali Zataou n'est plus Gouverneur de la région de Dosso. Il a été limogé de ce poste par un décret du Président de la République. Aucune raison n'a été donnée pour justifier cette décision. Cependant, un journal paru

la veille a rapporté que le désormais ancien Gouverneur aurait vendu des champs devant être expropriés dans le cadre de la fête tournante du 18 décembre 2014, sans que les propriétaires de ces champs n'aient vu la couleur de l'argent. D'autres sources indi-

quent que M. Seydou Ali Zataou serait victime des plaintes des militants de son parti qui lui reprocheraient de ne pas « s'occuper » d'eux. Quoi qu'il en soit, il y a bien une cause à ce limogeage brutal de ce militant de l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le pro-

grès (ANDP-ZAMAN LAHIYA), le parti majoritaire à Dosso et un des principaux alliés du Président de la République Issoufou Mahamadou. C'est d'ailleurs un autre militant de ce parti et ancien Maire de la commune Niamey 4, M. Abdoulaye Issa, qui a été nommé nouveau Gouverneur de Dosso. **H.A**

Éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2015

Le parcours s'annonce difficile pour le Niger

Dans le cadre de la 3ème journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations de football, qui aura lieu en début de l'année 2015 au Maroc, le Mena du Niger a reçu le samedi 11 octobre 2014 dernier, au Stade Général Seyni Kountché de Niamey, la célèbre équipe Zambienne venue avec un grand nombre de supporters. La rencontre était très décisive pour les deux équipes puisqu'elle classe immédiatement le vainqueur au second rang de son groupe du classement de la Fédération Internationale du Football Associations (FIFA). Malheureu-

sement les 2 équipes se sont séparées sur un score nul et vierge : zéro but partout. Le Mena du Niger pouvait pourtant surprendre l'équipe adverse dès la première mi-temps, mais le manque du jeu collectif, de précisions de balle et autres insuffisances tactiques et corporelles, ont permis au onze zambien d'espérer mieux sur ses propres installations en match retour. A vrai dire, tout était bien calculé par le sélectionneur zambien et son staff, par rapport à cette rencontre avec le Mena du Niger, qui espère se qualifier pour la 3ème fois consécutive à la Coupe

d'Afrique des Nations. « *Notre objectif est de tenir le Niger en match aller avec un nul sur son territoire. Le reste va se jouer chez nous* », avait laissé entendre un des supporters du onze zambien. C'est dire que le Mena doit savoir à quoi s'attendre pour le match retour qui aura lieu dans deux semaines en Zambie. Ce match nul contre la Zambie est loin d'arranger les poulains du coach Gernot Rhor, dans la mesure où le Niger a déjà perdu son premier match (1-3) contre le Cap-vert. Il va donc falloir à l'international Moussa Maâzou Ouwo et ses coé-

quipiers mouiller véritablement le maillot pour ne pas perdre leur prochain match contre la Zambie. C'est la seule condition pour eux de redonner espoir aux 17 millions de Nigériens qui espèrent voir le drapeau du Niger flotter de nouveau dans les stades où auront lieu les compétitions de la prochaine Coupe des Nations de Football. Avec le ferme accompagnement dont elle jouit désormais de la part des premières personnalités du pays et du public, notre équipe nationale ne doit pas avoir droit à l'erreur.

Salifou Hachimou

Répartition du fonds d'aide à la presse

200 millions de FCFA pour 45 organes de presse

Le Président du Conseil supérieur de la communication Abdourahmane Ousmane, a procédé, le jeudi 9 octobre 2014 dans la salle de réunions du CSC, à l'installation officielle du comité chargé de la répartition du fonds d'aide à la presse pour la période 2012-2013. C'était en présence des autres conseillers du CSC. Comme les années antérieures, c'est

une enveloppe de 200 millions de francs CFA qui sera distribués aux différents médias remplissant les critères établis. Ils sont au total 45 organes à avoir soumissionné au fonds d'aide à la presse 2012-2013. Les conditions d'éligibilité au fonds d'aide à la presse ainsi que les modalités de son attribution sont définies dans la délibération n°003/CSC/2014 du

4 juin 2014. Ces modalités ont fait l'objet de vulgarisation lors d'une rencontre à la Maison de la presse le 14 juin dernier. Le comité mis en place le 9 octobre dernier a pour missions d'étudier les dossiers de demandes d'aides soumises par les entreprises de presse ou organes de presse ; de classer les demandes jugées éligibles par ordre de mérite et de propo-

ser au CSC la répartition du fonds selon les quotas entre les catégories des médias, entre autres. Selon le Président du Conseil supérieur de la communication, ce comité mis a seulement 20 jours pour présenter à la plénière du CSC les conclusions de son travail afin de permettre aux organes de presse bénéficiaires de disposer des ressources du fonds dans les meilleurs délais.

Salifou Hachimou

Comparution du président kenyan à la CPI

Un acte de bravoure pour Uhuru Kenyatta

Acculé par la Cour pénale internationale de la Haye, le Président kenyan, Uhuru Kenyatta n'a pas hésité à se rendre devant les juges de cette cour pour donner sa part de vérité. C'est la première fois qu'un président en exercice fait montre d'un tel acte de bravoure, risquant son prestigieux fauteuil de président de la République et même sa liberté pour aller faire face aux capricieux juges de la Cour pénale internationale. L'on rappelle que le Président Uhuru Kenyatta est accusé par la CPI d'être l'instigateur des violences meurtrières postélectorales qui se sont pro-

duites en fin 2007, début 2008 dans son pays, alors qu'il était opposant et candidat malheureux. Les violences postélectorales en question ont fait de nombreuses victimes, dont des centaines de morts. Le mercredi 9 octobre 2014, Uhuru Kenyatta a joué son va-tout en se rendant devant les juges de la CPI pour démentir toutes les allégations portées contre. Le lendemain, le jeudi 9 octobre, Uhuru Kenyatta et la délégation des officiels et de ses partisans qui l'a accompagnée, ont pris l'avion présidentiel pour retourner au Kenya. Le Président Uhuru Kenyatta a été ac-

cueilli en héros par les officiels kenyans, dont le vice-président William Ruto et une foule nombreuse de ses partisans. Selon le site koaci.com, « *avant même de quitter la Haye, Uhuru Kenyatta a déclaré, à l'adresse de ses compatriotes qui ont fait le déplacement à La Haye, que le temps est venu pour les kenyans pour se réunir, examiner d'où ils proviennent, le niveau que le pays a atteint et la direction vers laquelle il se dirige* ». Au pavillon présidentiel où l'accueil a eu lieu, c'était une véritable soirée de gala que les partisans d'Uhuru Kenyatta ont organisé

à l'intention de leur « champion » qui est aussi celui de l'Afrique toute entière. Cependant, il faut noter que le courage téméraire du président kenyan n'a rien diminué à l'ardeur de la procureure Fatou Ben Souda de la CPI qui a demandé « *un ajournement indéfini jusqu'à ce que le gouvernement kenyan lui fournisse des éléments de preuves jugés cruciaux* ». Ainsi va la vie, cet acte et bien d'autres déjà enregistrés par la CPI, prouvent que de plus en plus, le monde est en train de s'organiser pour créer les conditions d'une impunité zéro. Et c'est tant mieux !

Moussa Douka

Message des évêques catholiques du Niger à la Communauté musulmane

Rapprocher davantage les deux principales communautés religieuses

Comme chaque année, à l'occasion de la fête de Tabaski, les évêques catholiques du Niger ont adressé un vibrant message au nom de l'ensemble des communautés chrétiennes, pour montrer leur joie et leur amitié à l'endroit de la Communauté musulmane du Niger, en lui souhaitant, d'un cœur sincère, une bonne, sainte et heureuse fête de Tabaski. S'exprimant au nom de ses pairs, Ambroise Ouédraogo, évêque de Maradi, Laurent Lompo, évêque auxiliaire de Niamey, l'Archevêque de Niamey a tout d'abord tenu à faire le constant que les fêtes reli-

gieuses musulmanes, chrétiennes ou autres, sont toujours des occasions favorables pour se rapprocher davantage de Dieu qui nous gratifie abondamment des grâces de bénédiction, lorsque ces fêtes sont célébrées dans l'amitié et la fraternité. Pour Monseigneur Michel Cartatéguy, la fête de la Tabaski a la particularité de rapprocher encore davantage, musulmans et chrétiens, car elle nous relie à notre ancêtre commun Abraham, le Père des croyants, comme les différentes branches d'un arbre sont reliées à un même tronc. Abraham nous apprend à

faire en tout, la volonté de Dieu dans une grande soumission, faite non pas d'asservissement comme certains le pensent, mais de liberté et d'amour. En cela, il est le modèle incontesté et reconnu de tous les croyants, qu'ils soient musulmans ou chrétiens. Cette sève commune qui irrigue nos vies de croyants, a précisé l'Archevêque de Niamey, nourrit nos relations de tous les jours en produisant des fruits de tolérance et de respect mutuel. Et Monseigneur Cartatéguy de souhaiter qu'au moment où des usurpateurs du nom de Dieu s'engouffrent dans

l'horreur de la terreur, que notre prière se fasse pressante pour que l'exemple d'Abraham qui se laisse guider humblement par la volonté de Dieu, détourne leur arme et leur haine pour un sacrifice qui plaise vraiment à Dieu. Avant de souhaiter une bonne et heureuse fête à toutes et à tous, l'Archevêque a émis le vœu profond que Dieu, le Clément nous unisse dans un même esprit de famille et nous accorde la joie de vivre dans l'harmonie des cœurs.

Joseph Seydou Allakaye

Situation de la campagne agro-pastorale 2014

Un cumul pluviométrique normal à excédentaire

La troisième décennie du mois de septembre 2014 a été marquée par des précipitations localisées, faibles à modérées sur la majeure partie du pays. Toutefois, des précipitations de plus de 50mm ont été enregistrées au niveau de certaines localités des régions de Tillabéry et Dosso. Le cumul pluviométrique décennal a varié entre 10 et 70mm sur la majeure partie des postes suivis. Le cumul saisonnier au 20 septembre 2014

a oscillé entre 300 et 970mm sur la majeure partie de la zone agricole. Comparativement à celui de l'année passée et à la moyenne établie sur la période 1981-2010, ce cumul était normal à excédentaire sur la majorité des postes suivis. Les conditions hydriques enregistrées durant la troisième décennie de septembre 2014, n'ont pas favorisé une bonne croissance des cultures dans les localités où les cultures n'étaient pas

en fin de cycle. En effet, l'indice décennal indiquant la satisfaction des besoins en eau des cultures au cours de la décennie, a varié entre 30 et 50%. Cette situation était la conséquence de la faible pluviosité de cette décennie et de l'épuisement des réserves en eau des sols. Toutefois, l'indice cumulé indiquant la satisfaction des besoins en eau de cultures depuis leur installation était assez satisfaisant (50 à 100%) sur la bande

agricole, à l'exception de l'Est du pays. Enfin de décennie, les stocks d'eau du sol étaient inférieurs à 22mm sur la majeure partie de la zone agricole. L'humidité relative était en baisse par rapport à la décennie passée et a varié entre 49 et 79%. Les températures enregistrées au cours de la décennie étaient en hausse par rapport à la décennie antérieure et ont oscillé entre 28 et 32%. Cette situation était favorable aux cultures en phase de maturation.

Joseph Seydou Allakaye

VIENT DE PARAÎTRE



Élections et participation politique au Niger : le cas de Maradi
Contribution à l'analyse électorale en Afrique

Elisabeth Shérif

Collection Études Africaines

ISBN 978-2-343-01750-1, 45 €, 448 p.

Cet ouvrage s'inscrit dans la thématique de la participation politique, qui continue d'être au cœur de la problématique du fonctionnement aussi bien des démocraties consolidées que celles en voie de consolidation. Portant spécifiquement sur les élections et la participation politique au Niger, il évalue l'impact du processus de démocratisation sur les relations de pouvoir, la circulation des élites et l'intégration des populations au mécanisme de prise de décision. L'étude reconstitue ainsi le déroulement des compétitions électorales et présente leurs résultats à la lumière des modèles déterministes et stratégiques. Elle examine l'évolution des forces politiques et identifie les logiques véhiculées par les groupes influents ainsi que leur emprise sur le jeu politique. L'analyse rend compte également, à partir des entretiens et enquêtes réalisés dans la ville de Maradi, des représentations que les populations se font du vote, de la participation politique et du processus de démocratisation d'une manière générale.

Elisabeth SHERIF est de nationalité nigérienne. Elle est diplômée de l'École Doctorale de Science Politique de Bordeaux (France) et du Département de Science Politique de l'Université d'Ibadan (Nigéria).